



*La logistique, clé de voûte de la performance du système économique territorial*

**Session 6 IHEDATE 13 novembre**

# Préambule



## *Pourquoi repenser les pratiques de logistique urbaine*

- La logistique urbaine désigne toutes les opérations visant à organiser, planifier et gérer la circulation **des marchandises** en zones urbaines.
- Différentes parties sont engagées : les transporteurs, les acteurs institutionnels ou privés (activités commerciales, industrielles ou tertiaires) et les citoyens qui peuvent être impactés par ces activités (nuisances sonores...).
- L'impact de la logistique urbaine est important :



15 à 20 %



15 à 20 % du trafic



1/3 du coût logistique de l'acheminement d'une marchandise

L'adoption d'une approche en faveur d'une **logistique urbaine durable** est nécessaire. Elle s'intègre et contribue au schéma de transition énergétique et écologique métropolitain.



# 1/ La démarche logistique urbaine (LU) sur le territoire métropolitain



**Décembre 2018 à mai 2019 : Concertation avec les acteurs de la logistique urbaine**



**15 novembre 2019 : Vote d'une feuille de route LU**



**Crises sanitaires et réorganisation des services.**

**En 2022, impulsion d'une nouvelle dynamique en rejoignant le dispositif Interlud**



# InTerLUD+ : Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

Le programme InTerLUD+ (anciennement InTerLUD) a pour objectif, parallèlement au déploiement des ZFE, d'accompagner 50 collectivités territoriales pour développer avec les acteurs économiques des actions volontaires sur le transport de marchandises en ville, dans le cadre de la mise en œuvre de chartes de logistique urbaine durable.

InTerLUD + vise, au-delà de signatures de Chartes, à créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif de mettre en place des actions et solutions de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

Programme financé via le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Porteurs : Le CEREMA, Low Logistic Carbon (filiale de la Confédération du Commerce de Gros) et ROZO (bureau d'études spécialisé en efficacité énergétique), avec le soutien de l'ADEME.



clermont  
auvergne  
métropole



LOGISTIC  
LOW-CARBON



## 2/ État des lieux et enjeux autour de la logistique urbaine

### Atouts



Présence des principaux acteurs de la distribution sur le territoire



La logistique représente 6 % de l'emploi salarié de la Métropole

### Points d'amélioration



231 aires de livraison peu adaptées aux dimensions des véhicules



Inadéquation entre les horaires de livraisons et l'ouverture des commerces



Concentration des enjeux de livraisons sur certains secteurs du centre ville.



Difficultés à circuler, stationner et recruter des chauffeurs



# 3/ Plan d'actions

## Axe 1 : Urbanisme et structuration des flux

- Action 1 : Planification urbaine de la logistique urbaine
- Action 2 : Intégration de la logistique urbaine dans le foncier en milieu urbain
- Action 3 : Réaliser un jalonnement marchandises

## Axe 2 : Livraisons

- Action 4 : Élaborer un schéma directeur des aires de livraison et d'accueil
- Action 5 : Créer une carte des aires de livraison et développer une offre de services
- Action 6 : Optimiser et faciliter les livraisons
- Action 7 : Mise en place d'un disque de livraison et renforcement des contrôles
- Action 8 : Expérimentation d'une conciergerie
- Action 9 : Encourager les modes doux de distribution et l'utilisation de véhicules moins émissifs

## Axe 3 : Communication et formation

- Action 10 : Valoriser la prise en compte de la mobilité des marchandises auprès des techniciens et des élus
- Action 11 : Formation sur les règles de circulation et les dangers des livraisons à proximité du tramway
- Action 12 : Sensibiliser le consommateur à son impact en matière de logistique
- Action 13 : Intégrer la logistique urbaine dans le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER)

Temporalité	
●	Court terme
●	Moyen terme
●	Long terme



# Le Fonds d'aide à la conversion :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) a vu le jour sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Elle concerne uniquement les véhicules professionnels.

Afin d'inciter les professionnels à contribuer à l'effort d'amélioration de la qualité de l'air et développer des livraisons vertueuses, Clermont Auvergne Métropole a institué une aide financière à l'acquisition, à la location avec option d'achat ou à la location longue durée d'un véhicule utilitaire léger (VUL) ou d'un poids lourd (PL) « à faibles émissions » neuf ou d'occasion. Cette aide intervient **en complément** des mesures prises par l'État (bonus écologique, prime à la conversion, sur-amortissement fiscal).

## Pour qui ?

Une aide à destination des entreprises de moins de 50 salariés.

## Pour quoi ?

- Remplacer un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou un Poids Lourd (PL) thermique (mis à la casse) par un VUL ou PL à faibles émissions (électrique, GNV ou hydrogène);
- Faire évoluer la motorisation d'un VUL / PL vers des énergies décarbonées (retrofit);
- Acquérir un scooter électrique, vélo cargo, triporteur, ou encore une remorque de vélo.

## Quel montant ?

- De 200 € à 500 € pour la cyclo-logistique et scooters ;
- 3 000 € pour le remplacement ou le retrofit d'un VUL.



# COFIL

Présidé par : E Grenet, H Gisselbrecht



DAE-3DE



Porteurs InterLud+



Membres associés



CMA PUY-DE-DÔME / INNOVER À VOS CÔTES

# COTECH



CMA PUY-DE-DÔME / INNOVER À VOS CÔTES



Fédérations des logisticiens

Associations des commerçants



Association cyclo-logistique

## Investissements

2024 : 116 000 € €  
2025 : 185 000  
2026 : 189 000 €

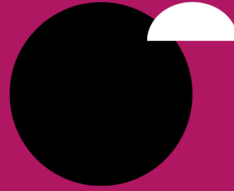
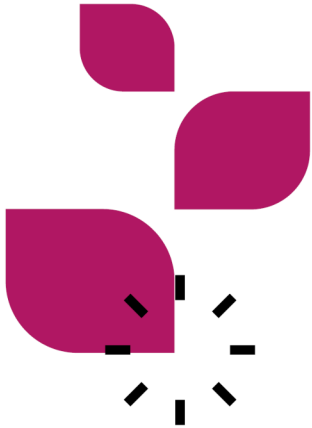


## Recettes

2023-2026 : 51 321 €



clermont auvergne métropole



*MERCI POUR VOTRE ATTENTION*

